



Réunion du 14 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 81
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Véronique REMY (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PÉHÉ), Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Valérie MARQUEHOSSE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 23 : MOTION DES 43 MISSIONS LOCALES DE NOUVELLE AQUITAINE
POUR LE MAINTIEN D'UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE DES
JEUNES DE 16/25 ANS**

Rapporteur : Mme Maïthé MIRASSOU

Les élus locaux, administrateurs des 43 Missions locales de la Nouvelle Aquitaine, proposent de prendre une motion commune visant à alerter les pouvoirs publics et les financeurs sur la situation délicate du service public d'accompagnement des jeunes 16/25 ans, véritable réseau de compétences, essentiel pour la cohésion sociale et la dynamique économique des territoires.

Le réseau des missions locales de Nouvelle-Aquitaine, ce sont :

- 1 300 salariés accompagnant chaque année plus de 104 000 jeunes de 16 à 25 ans dont 42 000 nouveaux accueils par an,
- 6 600 emplois d'avenir signés sur une année et près d'un jeune sur deux en sortie positive,
- 7 500 jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes depuis sa mise en œuvre,
- 33 600 jeunes en emploi et 16 700 jeunes en formation sur les 12 derniers mois.

Les élus dénoncent, l'arrêt brutal des emplois d'avenir sans concertation ni anticipation mettant en péril la confiance instaurée avec les jeunes mais également avec le monde économique, résultant d'un long et profond travail de partenariat, et alors que depuis début 2016, l'accent est mis sur l'atteinte et le dépassement des objectifs. C'est également le travail engagé, bien en amont, par les conseillers sur le terrain, qui est annihilé.

De plus, cette décision intervient dans une période où les missions locales voient leurs subventions diminuer et accusent pour nombre d'entre elles, d'importants retards de paiement, ce qui les met en difficulté, et peut conduire à ne plus pouvoir répondre aux demandes des jeunes, des entreprises et aux exigences de résultats.

Ils réaffirment la volonté et la capacité des missions locales à être de véritables partenaires pour l'Etat, la Région, et le monde socio-économique et leur refus de les voir reléguées au rang de simples prestataires de service, affectés à l'exécution de mesures ponctuelles décidées unilatéralement.

Les élus signataires souhaitent que soit garantie, dans ce contexte et pour l'avenir, une prise en compte des spécificités et des besoins des territoires qu'ils représentent. Cela impose des concertations approfondies pour le déploiement ou pour l'arrêt de toute mesure concernant les jeunes. Organisées en amont ces concertations permettront d'envisager et de préparer dans les meilleures conditions, les priorités de 2017.

La jeunesse doit rester une priorité du gouvernement et cela nécessite le respect du travail des professionnels qui œuvrent en leur faveur, des moyens humains et financiers suffisants et une réelle concertation du réseau en amont des mesures prises en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les élus, administrateurs des missions locales de la Région, invitent tous les élus locaux à signer cette motion afin de traduire leur large soutien aux missions locales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** cette motion.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jacques CASSIAU-HAURIE

